

Le Directeur Général de l'Agence Française de Développement,
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;
Vu le décret du 15 avril 2026 portant nomination de M. Christophe LECOURTIER dans les fonctions de Directeur Général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 16 avril 2026 ;

DÉCIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Claude PIRES, Adjoint au Directeur Exécutif Solutions de Développement Durable, à l'effet de signer, au nom du Directeur Général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la Direction Exécutive Solutions de Développement Durable visées au recueil d'organisation et des attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 21 août 2026
En un exemplaire original

Le Directeur Général
Christophe LECOURTIER